

République du Sénégal  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*

-----  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**  
-----

**CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME  
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**CRDIT DE SOUTIEN A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (CSRP)**  
**Groupe de travail sur les « GROUPES VULNERABLES »**

**PREPARATION DES TERMES DE REFERENCE DE  
L'EXPERT EN APPUI A LA PREPARATION  
DE LA STRATEGIE NATIONALE DE  
PROTECTION SOCIALE**

***TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION***

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Sénégal, il existe des dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques de perte de revenus et les maladies.

Cependant, une grande majorité de la population, notamment les travailleurs du secteur informel et du secteur rural, les catégories sociales vulnérables exposés aux risques et à l'exclusion sociale ne sont pas couverts par ces dispositifs. Dans le même temps, les interventions réactives privilégiées jusqu'ici ainsi que les politiques classiques d'assistanat en direction des plus pauvres ont montré leurs limites.

Le droit à une vie décente pour tous les individus rend nécessaire l'extension de la protection sociale et la gestion des risques à tous en particulier à la population vulnérable. Il implique la nécessité d'aider les familles, les individus et les collectivités à mieux gérer les risques ainsi que la vulnérabilité.

C'est pour répondre à ces attentes que le Gouvernement compte mettre en place une Stratégie de protection Sociale (SPS) cohérente et intégrée qui s'insère dans le cadre stratégique de la mise en œuvre du DSRP. La Banque mondiale a retenu d'appuyer cet exercice à travers le CSRP. Le groupe de travail en charge du volet « Groupes vulnérables »<sup>[1]</sup> du CSRP a été chargé de piloter le processus notamment en élaborant les TDR, préparant la mise en place du comité de pilotage du processus de formulation et en fournissant le soutien technique nécessaire pour la préparation et la mise en œuvre de la Stratégie.

Pour appuyer les différentes étapes du processus d'élaboration de la Stratégie de protection sociale un plan d'action pour sa mise en œuvre, il a été retenu de faire recours aux services d'un Expert de haut niveau qui sera attaché au Groupe de travail.

La définition du mandat et de l'étendue de la mission de cet Expert doivent être définis avec soin, en tenant dûment compte des études disponibles et initiatives en cours ou planifiées avec le soutien des autres partenaires tels que le BIT, la coopération française, etc. et de la nature multidimensionnelle et multi-sectorielle de la Stratégie de protection sociale.

L'élaboration des termes de référence de cet Expert est confiée à un consultant dont les tâches sont définies ci dessous.

«

---

<sup>[1]</sup> Le groupe est présidé par la directrice générale de l'AFDS et comprend les représentants des ministères concernés et des organisations de la société civile (syndicats, ONG, associations, etc.) et les bailleurs de fonds



## **2. TACHES DU CONSULTANT**

Le consultant a pour mandat d'appuyer techniquement le groupe de travail dans l'élaboration des TDR et la préparation des dossiers de mise en place du comité de pilotage. Plus spécifiquement le consultant est chargé des tâches suivantes :

- Proposer une note d'orientation pour l'élaboration de la SPS
- Préparer les TDR du Comité national de pilotage de la SPS
- Appuyer le groupe dans la préparation et la mise en place du comité de pilotage
- Elaborer les TDR de l'expert en appui à l'élaboration de Stratégie de protection sociale. Les TDR du consultant principal devra expliciter tous les éléments nécessaires à une bonne exécution de sa mission et le suivi, notamment :
  - ▶ le contenu détaillé de la mission
  - ▶ la durée et le planning prévisionnel du déroulement des activités
  - ▶ un planning de remise de documents provisoires et finaux
  - ▶ le système de suivi et de supervision de l'étude
- Elaborer les termes de référence des études sur : (a) l'identification et l'analyse des mécanismes existants de gestion des risques sociaux ; (b) les méthodologies de ciblage de suivi/évaluation et les autres études identifiées par le Groupe
- exécuter toute tâche conforme à son mandat demandée par le groupe

Il devra justifier le bien fondé de ses propositions en termes d'efficacité et d'efficience et de capacité à rendre les produits attendus.

Les propositions devront tenir compte du caractère participatif de la démarche d'élaboration de la SPS.

Il en sera de même des autres TDR pour les études déjà identifiées.

## **3. METHODE DE TRAVAIL DU CONSULTANT**

Placé sous la supervision de la présidente du groupe, le consultant travaillera en étroite consultation avec les membres du groupe de travail et la spécialiste en protection sociale de Banque Mondiale à Dakar. Il soumettra une proposition pour l'organisation du comité de pilotage et des projets de TDR qui seront validés par le groupe de travail avant leur finalisation.

## **4. RESULTATS ET PRODUITS ATTENDUS**

Le consultant devra assister le Groupe de travail sur les Groupes vulnérables du CSRP dans la définition du processus et du contenu d'élaboration de la SPS.

Au terme de sa mission le consultant devra produire :

- une note d'orientation pour l'élaboration de la SPS
- les TDR et la composition validés du Comité de pilotage
- la liste des acteurs concernés par le processus
- les TDR du consultant principal pour l'élaboration de la SPS
- les TDR des études prévues par le Groupe.

## **5. PROFIL DU CONSULTANT**

La mission d'élaboration des TDR sera confiée à un expert de haut niveau dans les sciences sociales (niveau minimum Bac+5) disposant d'une solide expérience dans la gestion des programmes sociaux et ayant une connaissance suffisante des mécanismes de protection sociale et de la lutte contre la pauvreté.

## **6. SELECTION DU CONSULTANT**

Le consultant sera sélectionné conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 1997 mises à jour en septembre 1997 et en janvier 1999, selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels.

## **7. DUREE DE LA MISSION**

Les prestations sont prévues pour une durée de 22 jours ouvrables allant du 26 juillet au 27 août 2004.

Le chronogramme détaillé de la mission sera établi par le consultant et validé par le groupe.

## **8. ZONE D'INTERVENTION**

La mission du consultant se déroulera à Dakar.